

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Vite-des-infos,28955>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez
vous > Revue "Sortir du nucléaire" > Sortir du nucléaire n°56 > **Vite, des infos !**

27 juin 2013

Vite, des infos !

4 mars 2013 à Caen : procès des activistes du GANVA

Le 5 novembre 2010, onze conteneurs CASTOR remportaient en Allemagne des déchets hautement radioactifs qui avaient été retraités à l'usine AREVA de La Hague. Peu de temps après son départ, sept militant-e-s du GANVA (Groupe d'Actions Non-Violentes Antinucléaires) le bloquaient plusieurs heures à proximité de la gare de Caen, en solidarité avec les Allemands, qui l'attendaient par dizaines de milliers de l'autre côté de la frontière. Lors de leur évacuation des voies, des CRS ont commis de graves violences contre ces militant-e-s : insultes, provocations, humiliations, et blessures graves (tendons sectionnés et brûlures au 2ème et 3ème degrés, nécessitant opérations chirurgicales et greffe de peau).

Le mercredi 8 décembre se tenait à Caen leur procès pour "entrave à la circulation ferroviaire", alors que la veille, leur plainte pour violences et actes de barbarie était classée sans suite. Ils ont été condamné-e-s à un mois d'emprisonnement avec sursis et 1000€ d'amende. L'un d'entre eux ayant refusé la prise d'empreintes digitales lors de sa garde à vue a écopé de 500€ supplémentaires. Au civil, les militant-e-s sont condamné-e-s à verser 1€ de dommages et intérêts à Areva et 20500€ à la SNCF. 1000€ de frais de justice ont été accordés aux deux parties civiles. Ce jugement, totalement disproportionné, banalise les violences policières et s'inscrit dans une tendance à la criminalisation de la militance. Le GANVA a donc naturellement décidé de faire appel. L'audience aura lieu le 4 mars prochain à la Cours d'Appel de Caen.

Notre résistance ne connaît pas de frontière ! Unser Widerstand kennt keine Staatsgrenzen !

Plus d'infos prochainement sur les évènements
et rassemblements de soutien sur <https://ganva.blogspot.fr/>

Réserve animalière : l'UNESCO plie devant le lobby nucléaire

Étendue sur 50 000 km², Selous est la plus grande réserve animalière du continent africain. Possédant "l'une des plus importantes concentrations d'éléphants, rhinocéros noirs, guépards, girafes, hippopotames et crocodiles (...)" le parc comprend des zones de végétation variées, depuis les

fourrés denses jusqu'à des prairies boisées bien dégagées."

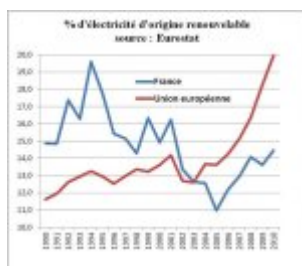
Toutefois, en approuvant une "modification mineure des limites" de la réserve, l'UNESCO va dans les faits permettre l'extraction d'uranium dans une mine qui est projetée sur la zone amputée de 200 km², dans un corridor à éléphants entre la Tanzanie et le Mozambique. Selon les prévisions, au cours de sa période d'activité de 10 ans, la mine d'uranium produirait au moins 60 millions de tonnes de déchets toxiques.

L'enjeu de cette décision va au-delà de la réserve de Selous, car elle créerait un précédent qui pourrait se répéter dans les autres sites naturels classés sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité. L'ONG Sauvons la forêt a rassemblé plus de 58 000 signatures contre cette décision, et les a remises au chef de l'unité Afrique au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO le 26 octobre 2012.

Pour Sauvons la forêt, il subsiste une lueur d'espoir : la question de la modification des limites de la réserve de gibier de Selous sera de nouveau examinée lors de la 37ème session du Comité du 17 au 27 juin 2013 à Phnom Penh au Cambodge.

Source : Sauvons la forêt, pétition "UNESCO : réserve sacrifiée pour le nucléaire", www.sauvonslaforet.org

La France ou le cancre des énergies renouvelables...



L'UFC-Que Choisir dénonce les coûts cachés du chauffage électrique

Fin novembre 2012, l'association de défense des consommateurs a rendu publique une étude confirmant une nouvelle fois ce que les antinucléaires dénoncent depuis longtemps : le chauffage électrique est une aberration économique et énergétique.

"Les derniers hivers, très rigoureux, ont mis en évidence la menace que pouvaient constituer les chauffages électriques pour la sécurité du système électrique français. [...] la reconstitution des coûts de production et de transport, réalisée par l'UFC-Que Choisir, est aussi éclairante qu'inquiétante : tous les consommateurs assument aujourd'hui les importants surcoûts d'un surdimensionnement des capacités de production résultant du chauffage électrique. [...] Pour tenir compte des pics très ponctuels de consommation (quelques heures dans l'année) dus au chauffage électrique, la taille du parc de production a dû être doublée. [...]"

Si les consommateurs qui utilisent le chauffage électrique assumaient seuls les surcoûts qu'il induit, ils paieraient 12 % de plus le kilowattheure que les autres à coût constant et jusqu'à 80 % si on intègre les coûts de renouvellement du parc de production (selon la méthode utilisée par le régulateur). Les tarifs actuels sont pourtant tout autre : les consommateurs de chauffage électrique ont une facture allégée de 8 % par rapport à ce qu'ils devraient réellement payer tandis que les autres ménages sont, eux, surfacturés de 2 %. [...]"

En conclusion, aujourd'hui, l'ensemble des consommateurs subissent des coups de jus tarifaires du fait du seul chauffage électrique ! Bien qu'intolérables, ces surcoûts, mutualisés, sont cependant aujourd'hui presque invisibles. Ils seront mis en lumière avec les augmentations tarifaires très douloureuses pour les ménages se chauffant à l'électricité consécutif à l'application de la loi Nome qui ajuste les prix aux usages, marqués par une envolée des prix de 50 % d'ici 2020. [...]"

Les Échos ajoutent qu' "en hiver, chaque fois que la température extérieure baisse d'un degré, la consommation d'électricité augmente de 2 300 MW, soit l'équivalent de la consommation électrique d'une ville comme Marseille. Pendant cette période, le prix de l'électricité peut atteindre 3000€ le mégawattheure, contre 50€ environ en temps normal, dit l'association, sans préciser le surcoût total annuel pour les consommateurs."

Source : UFC-Que Choisir, Les Échos (27/11/12)

L'électricité est moins chère en Allemagne !

Dans notre précédent numéro, nous expliquions comment les économies d'énergie et le développement des renouvelables font baisser les prix de l'énergie.

Les chiffres publiés début octobre 2012 par l'European Energy Exchange (la bourse allemande de l'énergie) viennent le confirmer. Leur analyse révèle que le prix de l'électricité "en base" peut être inférieur de plusieurs pour cent (4 % en septembre, par exemple) en Allemagne, par comparaison avec la France, même si les prix dans les deux pays restent similaires pendant 75 % du temps (pendant les périodes de moindre consommation, comme la nuit ou le week-end).

Le prix de l'électricité "en base" en Allemagne a été inférieur pendant 12 mois consécutifs au prix observé en France, et un mouvement similaire est observable en Suisse et en Autriche, pays également dynamiques quant aux énergies renouvelables. Il ne s'agit donc pas d'un événement conjoncturel, mais d'une véritable tendance de fond. Le développement rapide des énergies renouvelables outre-Rhin tire les prix à la baisse, y compris pendant les pics de consommation, puisqu'elles évitent de devoir démarrer les moyens de production les plus onéreux. De septembre 2011 à septembre 2012, le prix du kWh a baissé de 18% en Allemagne, passant de 5,264 à 4,467 centimes d'euro.

Encore un coup porté au mythe de "l'énergie nucléaire bon marché".

Sources :

www.renewablesinternational.net, Photon Magazine

Réacteur EPR : nouvelle explosion du budget !

Le 3 octobre dernier, EDF a annoncé un nouveau surcoût de... 2 milliards d'euros pour la construction du réacteur EPR de Flamanville, portant le coût prévisionnel officiel à 8,5 milliards d'euros. Le coût de l'EPR est donc désormais officiellement plus de trois fois supérieur au coût initialement annoncé par EDF en 2005 - en attendant bien sûr la prochaine annonce.

Mais la situation est en fait encore pire pour EDF et donc pour le contribuable français (puisque l'État détient plus de 84 % de son capital). En effet, le lendemain de cette annonce, on apprenait par un nouveau communiqué d'EDF que l'électricien italien ENEL, jusque-là détenteur d'une participation de 12,5 % dans le projet, s'en retire définitivement.

EDF va donc non seulement devoir assumer 100 % de ses coûts au lieu de 87,5 %, mais va également devoir payer environ 690 millions d'euros à l'électricien italien !

Le coût officiel réel de l'EPR est donc bien déjà d'environ 9 milliards d'euros, une fois intégré ce remboursement dû à ENEL.

Sources : EDF, Les Échos

Areva s'invente un "record" pour masquer sa déconfiture

Le 25 octobre 2012, Areva annonçait, dans un communiqué au ton triomphaliste, un carnet de commandes "record", en hausse de 10 % en un an. Et tous les grands médias de reprendre l'info sans se poser de questions...

Areva oubliait juste de dire qu'un an plus tôt, son carnet de commandes était au fond du gouffre ! Chiffres d'affaires en millions d'euros (site Areva) en 2009 : 8529 millions d'euros en 2009, 9104 en 2010 puis une chute à 5890 en 2011. L'annonce de 6542 millions d'euros pour 2012 ne représente donc qu'à peine 72 % du chiffres d'affaires avant Fukushima.

Et, en réalité, cette remontée doit en bonne partie à des activités non nucléaires comme... les énergies renouvelables (+270 % de chiffres d'affaires par rapport à 2011).

Paratonnerres radioactifs : la chasse continue

Perchés sur toits, clochers, et cheminées d'usines, environ 30 000 paratonnerres radioactifs (parads) menacent encore l'environnement. Préalable à l'arrêté imposant leur neutralisation, un inventaire citoyen les localise et informe leurs propriétaires des risques encourus.

Depuis 1930 et jusqu'à leur interdiction en 1987, des dizaines de milliers de paratonnerres destinés à protéger les bâtiments de la foudre, ont été équipés de têtes contenant du radium 226 ou de l'américium 241. Ces dispositifs toxiques n'ayant jamais été inventoriés, leur dépose n'est donc pas encore obligatoire puisqu'il faut d'abord les localiser. C'est la mission que s'est fixée l'Inventaire national des paratonnerres radioactifs (Inaparad) avec la contribution d'un réseau de près de 200 "chasseurs" volontaires. En 20 mois, ils ont signalé plus de 1 800 parads qui apparaissent au fil de l'eau sur les cartes dédiées du site Internet de l'opération.

L'Inaparad limite aussi les dégâts en identifiant des parads à la dérive. Exemple : en 2 mois, 4 têtes radioactives ont été découvertes dans la nature, l'une gisant à même le sol à 50 mètres d'une école. Par ignorance, ces dispositifs avaient été manipulés sans précaution. Comme ils menaçaient directement la santé du public et l'environnement, les pompiers spécialisés en radioprotection sont intervenus pour les mettre en sécurité.

L'initiative avait d'abord dérouté l'ASN et l'ANDRA qui estimaient qu'un tel inventaire était impossible à réaliser. Cependant, face à son succès et au sérieux des signalements, les services déconcentrés de l'État ont finalement convenu d'apporter leur soutien moral à l'initiative. Mieux, le "gendarme" du nucléaire a demandé à l'"éboueur" du nucléaire de doubler dès 2013 ses capacités de traitement et planche sur la rédaction d'un arrêté imposant un démontage cohérent.

Jean-Christian Tirat

Pour en savoir plus et/ou participer à l'inventaire : www.paratonnerres-radioactifs.fr